DEPARTEMENT

**DU NORD** 

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE** 

COMMUNE

**D'ESTAIRES** 

DATE DE CONVOCATION

04 JUILLET 2024

DATE DE PUBLICATION

48 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers

En exercice

Présents 24

29

Votants 27

Objet: Budget
communal – Exposition
les Ch'tispimpons –
Attribution d'une
subvention
exceptionnelle –
Association
« Ch'tispimpons »

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

## Séance du 10 juillet 2024

Séance du 10 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents: Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothée BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORIANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Olivier SABRE, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE, Robin OUEVILLART

Procurations: Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Dorothée BERTRAND

Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON Madame Laëtitia LEGRAND à monsieur Olivier SABRE

Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORIANT

Secrétaire de séance : Bérangère MAHAUDEN

N'ont pas pris part au vote : Dorothée BERTRAND, Dimitri DUQUENNE

Délibération n°86/102 - 07/2024

Objet de la délibération : Budget communal – Exposition les Ch'tispimpons – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association « Ch'tispimpons »

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7;

Vu l'instruction budgétaire M57;

Vu le budget primitif 2024;

Vu la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association « Ch'tispimpons » ;

## Exposé des motifs:

L'association « les Ch'tispimpons » organise des expositions de matériels de pompiers : casques, obiets divers anciens, médailles, camions...

L'association « les Ch'tispimpons » sollicite une subvention exceptionnelle pour la remise en état du moteur du Delahaye d'Estaires de 1940 ainsi que pour l'exposition réalisée le 20 avril 2024 à Orchtrup, en Allemagne, ville jumelle de la commune.

En effet, le 19 avril 2024, l'association des Ch'tispimpons a loué une fourgonnette afin de faire le déplacement jusqu'à Orchtrup en Allemagne afin d'y réaliser une exposition à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle caserne.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2024**

Objet de la délibération : Budget communal – Exposition les Ch'tispimpons – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association « Ch'tispimpons »

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (N'ont pas pris part au vote : Dorothée BERTRAND, Dimitri DUQUENNE) :

- d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « les Ch'tispimpons » pour la remise en état du moteur du camion Delahaye d'Estaires de 1940 et pour le déplacement à Orchtrup;
- > de dire que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget communal;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus (Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

D'ESTARRES

\*\*
NORD

La Secrétaire de séance Bérangère MAHAUDEN

Le Maire:

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la sous-Préfecture le 18/07/2024

Publié ou notifié le 18/07/2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX